

## FICHE D'INFORMATION : VIOLENCE

### Les faits

(Pour des informations sur la violence contre les enfants dans les situations de conflit, voir la fiche d'information « Protection et conflits »)

La violence se rencontre partout - à l'école, dans des établissements comme les orphelinats ou d'autres établissements de soins, dans la rue, sur le lieu de travail et dans les prisons. Les enfants peuvent faire l'expérience de la violence à la maison, au sein de leur famille, ou l'endurer de la part d'autres enfants. Assez rarement, la violence contre les enfants cause leur mort, mais la plupart du temps, elle ne laisse même pas de traces visibles. C'est pourtant l'un des problèmes les plus graves auxquels les enfants doivent faire face aujourd'hui.

Bien souvent, la violence est dissimulée. Les enfants peuvent ne pas signaler des actes de violence par peur de représailles. Il peut d'ailleurs arriver que l'enfant ne considère pas plus que la personne commettant l'acte de violence que celui-ci est insolite ou répréhensible. Ils peuvent très bien penser que cet acte ne ressortit pas du tout à la violence, mais est de l'ordre de la punition justifiée et nécessaire. La jeune victime peut se sentir honteuse ou coupable et, partant, ne pas être disposée à en parler.

La violence est souvent omniprésente dans la société dans laquelle les enfants grandissent. Elle s'étale dans les médias. Elle est intégrée à l'économie, à la culture et aux normes sociales qui composent le milieu où vit l'enfant. Elle plonge ses racines dans des questions telles que les rapports de pouvoir associés à l'appartenance à un sexe déterminé, à l'exclusion, à l'absence d'un parent proche et à des normes sociétales qui ne sont pas de nature à protéger ou à respecter les enfants. D'autres facteurs existent : les drogues, la facilité avec laquelle on peut se procurer des armes à feu, l'alcoolisme, le chômage, la criminalité, l'impunité et la culture du silence.

La violence peut avoir de graves répercussions sur le développement de l'enfant. Au pire, elle peut entraîner des lésions ou la mort. Mais elle peut aussi nuire à la santé de l'enfant et à sa capacité d'apprentissage, voire lui ôter l'envie d'aller à l'école. Elle peut conduire les enfants à s'enfuir de chez eux, ce qui les expose à d'autres risques. Par ailleurs, la violence détruit la confiance en soi des enfants et peut diminuer leur capacité d'être de bons parents plus tard. Les enfants victimes de la violence risquent par la suite davantage que les autres d'être dépressifs et suicidaires.

- en 2000, 57 000 enfants de moins de 15 ans auraient été assassinés. Les causes de décès les plus courantes sont des lésions à la tête ou à l'abdomen, et l'étouffement délibéré;
- au Royaume-Uni, les bébés de moins d'un an risquent quatre fois plus d'être assassinés que les personnes appartenant à n'importe quel autre groupe d'âge – la quasi-totalité de ces victimes sont tuées par leurs parents;
- selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 40 millions d'enfants de moins de 15 ans ont été victimes de violence ou abandonnés, et ils ont besoin de soins médicaux et d'une aide sociale;

- 37 % des enfants répondant à une enquête en Égypte ont signalé être battus ou ligotés par leurs parents, et 26 % ont signalé que cette violence avait entraîné des lésions telles que des fractures, des évanouissements ou une invalidité permanente;
- 36 % des mères indiennes répondant à une enquête ont dit aux enquêteurs qu'elles avaient frappé leurs enfants à l'aide d'un objet quelconque au cours des six mois écoulés. Dix pour cent ont dit avoir donné des coups de pied à leur enfant. Vingt-neuf pour cent avaient tiré les cheveux à leur enfant et 28 % lui avaient donné des coups de poing. Trois pour cent ont dit qu'elles avaient puni leur enfant en lui mettant des piments rouges dans la bouche;
- 5 % des parents répondant à une enquête réalisée en 1995 aux États-Unis ont reconnu punir leurs enfants de l'une au moins des façons suivantes : coups assenés à l'aide d'un objet, coups de pied, ou menace d'un couteau ou d'une arme à feu;
- les statistiques de la police sud-africaine indiquent que, pour une année récente, on a signalé 21 000 viols ou agressions d'enfants – dont certains n'avaient pas plus de neuf mois. On estime qu'un viol sur 36 est signalé dans ce pays.

### **Instaurer un environnement protecteur pour les enfants**

**Les gouvernements doivent s'assurer que les lois, les politiques et les ressources sont bien en place pour prévenir la violence contre les enfants.** Le fait que la violence contre les enfants soit si répandue dans beaucoup de sociétés impose souvent aux gouvernements de disposer de plans spécifiques de lutte contre ce phénomène. Ils doivent également afficher leur détermination à remédier au problème de la violence au foyer et dans la famille, laquelle est souvent considérée comme relevant de la sphère privée et, de ce fait, comme une affaire dans laquelle l'État ne doit pas s'immiscer.

**La violence contre les enfants doit être interdite par la loi.** Les enfants devraient bénéficier d'une protection contre la violence au moins aussi large que dans le cas des adultes. La loi pertinente doit être appliquée, ce qui peut devoir exiger la formulation de stratégies spécifiques qui tiennent compte du fait que, la plupart du temps, la violence contre les enfants s'exerce à la maison.

**Les mentalités doivent changer.** La violence contre les enfants est souvent considérée comme normale. Dans cette optique, les parents peuvent considérer les châtiments corporels comme une méthode de discipline nécessaire, ou justifier l'assassinat de leur fille si elle déshonore sa famille. On ne peut pas se contenter d'une situation d'où sont absentes les mentalités qui alimentent la violence. Il faut aussi se pénétrer de l'idée que la violence contre les enfants est inacceptable, ce qui veut dire notamment que cette violence doit toujours être combattue, non délibérément ignorée au motif qu'elle ressortit à la sphère privée.

**Les médias doivent contribuer à faire évoluer les mentalités.** Ils peuvent utilement remettre en question les mentalités qui font le lit de la violence contre les enfants et promouvoir d'autres opinions et comportements plus protecteurs. D'un autre côté, les médias doivent prendre garde, lorsqu'ils présentent des actes de violence commis contre des enfants, de ne pas exposer les victimes à la réprobation de la société ou à des représailles.

**Tout le monde doit s'investir dans la prévention de la violence contre les enfants.** Les enseignants, les agents sanitaires et les travailleurs sociaux, entre autres, sont

souvent placés en première ligne dans la prise en charge des enfants ou, plus généralement, dans les dialogues avec eux. Ils doivent avoir acquis les compétences nécessaires pour reconnaître les cas où des violences sont infligées aux enfants, et savoir comment intervenir. Ils doivent souvent être en contact avec un service d'orientation pour les cas nécessitant un suivi. La participation des ONG, des communautés locales et groupes locaux, des chefs religieux et autres responsables est également indispensable.

**Les enfants peuvent intervenir efficacement pour enrayer la violence.** Ils peuvent apprendre à reconnaître des situations pouvant déboucher sur la violence, à les éviter et à y faire face au cas où elles surviendraient. Les enfants doivent aussi pouvoir compter sur des moyens sécurisés et constructifs d'expression de soi et de participation. En l'absence de tels moyens, ils courent davantage le risque de s'engager dans des activités criminelles, de devenir toxicomanes et de s'impliquer dans la violence qui est souvent associée à toutes ces activités.

**Il est essentiel d'améliorer la surveillance continue et la notification.** La violence contre les enfants est souvent tue, ce qui complique la planification des interventions. Il est indispensable de pouvoir compter sur une surveillance continue et la notification des cas de violence, notamment à l'aide de services qui, comme les services d'assistance téléphonique, permettent aux enfants de signaler les actes de violence dont ils ont été les victimes. Les informations recueillies doivent être ventilées par sexe, âge et appartenance ethnique.

**Les enfants rescapés de la violence ont besoin de soins spécialisés.** Il s'agira de soins médicaux en cas de blessures. Toutefois, la violence peut avoir des séquelles autant psychologiques que physiques. Là encore, des soins spécialisés s'imposent.

## **L'intervention de l'UNICEF**

L'UNICEF déploie des activités très diverses pour contrer la violence contre les enfants. Il privilégie les suivantes en particulier :

- le suivi et l'analyse de la violence contre les enfants;
- l'élaboration de lois meilleures et plus efficaces contre la violence et l'application sérieuse des lois existantes;
- le renforcement des capacités de détection des cas de violence contre les enfants et d'intervention en la matière;
- le plaidoyer contre la violence institutionnalisée (dans les systèmes pénitentiaires ou les écoles, par exemple);
- la nécessité d'accorder une attention particulière à la questions de la violence contre les enfants et les jeunes infectés ou affectés par le VIH et le SIDA;
- la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mutilations génitales des femmes (ou des fillettes) et l'excision;
- la sensibilisation à tous les niveaux au problème de la violence contre les enfants;
- l'évolution des mentalités au sujet de la violence contre les enfants;

- l'attention particulière à accorder à la nécessité d'associer les hommes à la lutte contre la violence liée au sexe;
- la nécessité de combattre la violence en association avec les ONG, les pouvoirs publics, les autres entités des Nations Unies et les enfants et les jeunes eux-mêmes;
- la prise en charge des rescapés de la violence.

## L'UNICEF en action

Au **Bangladesh**, l'UNICEF, agissant en coopération avec des ONG locales et les donateurs, a entrepris de créer une « Acid Survivors' Foundation » (Fondation pour les rescapées d'attaques à l'acide) à l'intention des jeunes femmes défigurées à l'acide. Ce programme :

- a aidé à localiser les victimes et à organiser rapidement leur transport à l'hôpital;
- a renforcé les capacités des médecins locaux pour ce qui est du traitement des victimes;
- a créé un service annexe de soins infirmiers pour les rescapées;
- a lancé une campagne demandant aux adolescents de sexe masculin de prendre position contre la violence;
- a établi l'existence de cas où des hommes du pays s'étaient opposés à la violence contre les femmes et a produit sur ce thème une cassette vidéo présentée par l'un des plus grands acteurs de cinéma;
- a produit un dossier d'information, qui contient la cassette vidéo, à distribuer aux ONG, qui sont invitées à traiter de la question de la violence contre les femmes.

En **Bosnie-Herzégovine**, l'UNICEF a appuyé un projet pilote contre la violence familiale exécuté par une ONG locale et visant à renforcer les capacités des travailleurs sanitaires et sociaux, des fonctionnaires de police, des autres ONG locales et des journalistes dans le combat contre la violence contre les enfants. Une aide psychosociale aux victimes de la violence était également prévue.

Au **Brésil**, l'UNICEF a fourni un appui au titre de la formation des professionnels de l'éducation, de la santé, de l'aide sociale et des questions juridiques aux interventions à mettre en œuvre lorsque leur sont signalés des cas de violence sexuelle contre des enfants et des jeunes.

Au **Guatemala**, l'UNICEF a aidé le Bureau du médiateur pour les droits de l'homme à mettre sur pied des Commissions municipales pour la protection des droits des enfants. Ces Commissions reçoivent des allégations de violence et d'agression, entre autres violations des droits des enfants, et interviennent en qualité de médiatrices dans des conflits à propos des droits des enfants éclatant au sein de la famille, de la communauté locale, de l'institution scolaire et du secteur privé.

Au **Mexique**, certaines écoles du district fédéral ont utilisé à titre expérimental des matériels éducatifs sur la violence et la manière de l'éviter; ces matériels s'adressaient aux enseignants, aux parents et aux enfants.

En **Thaïlande**, l'UNICEF a aidé le Bureau de la Commission nationale de la condition féminine à organiser un « Centre de vacances pour jeunes entendant en finir avec la violence contre les enfants et les femmes ». Il s'agit de constituer des réseaux de protection contre la violence familiale dont sont victimes les enfants et les femmes et de renforcer les capacités des organismes locaux de fournir cette protection. Une fois formés, les participants ont été chargés, en tant que jeunes bénévoles, de surveiller la violence contre les enfants, les jeunes et les femmes vivant dans leurs quartier ou leur village.

### **Définition**

**Violence** : comportement interpersonnel délibéré susceptible de causer un préjudice physique ou psychologique

### Etude mondiale de la violence

En 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au Secrétaire général de l'ONU d'établir une étude mondiale de la violence contre les enfants sous tous ses aspects. L'UNICEF, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation mondiale de la Santé, travaille à la contribution qu'il doit apporter à cette étude, laquelle devrait être achevée en 2004.

### **Article 19 (1) :**

Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales ou éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.